



Compte-rendu du CTEP Météo-France

du 25 juin 2013

Sommaire cliquable :

Vote sur l'arrêté « fermetures 2015 »	2
Présentation des mesures sociales retenues pour 2013 (dont emploi CUT).....	2
Les chiffres des primes 2013 pour les ITM et TSM sont donc connus :.....	3
Les ratios promus/promouvables 2014 pour le corps des ITM restent à 12%.....	4
Un mot du CIAV 2012.....	4
La gestion des sorties d'école des ITM.....	4
Bilan de la formation professionnelle :	4
Les axes de formation 2014 sont présentés :	5
Questions de la CFDT-Météo sur les formations :.....	5
Modification du nombre d'emplois de conseillers d'administration à Météo-France :...5	5
Information sur les régimes indemnitaires des personnels administratifs :.....	6
Questions diverses.....	6
DIRAG – NAS - US.....	6
Extension de la plage horaire de 07h30 à 07h00 :	6
Question sur l'avenir de la veine hydraulique :	6
Question de sur les résidences :.....	7
Question sur la « déprécarisation » des contractuels :.....	7
Soucis rencontrés avec SYMPO2, v2 :.....	7
Predict :	7
Trajets différés travail – domicile différés :.....	7

Vote sur l'arrêté « fermetures 2015 »

La restructuration entraîne les fermetures de centres, qui entraînent elles-mêmes souvent, pour les agents concernés, la perte d'un emploi occupé depuis longtemps et à proximité de leur domicile. Cette suppression de poste ouvre droit à une prime de consolation (la PRS : prime de restructuration de service) et éventuellement à une aide pour la mobilité du conjoint (AAMC). Un arrêté constitue la démarche réglementaire.

Aubenas, Auch, Mont-de-Marsan, Orléans, Langres, Vannes, Nevers, Toulon sont dans la liste des centres restructurés jusqu'en 2015.

Un préfet (Haute-Marne) a fait part de son avis défavorable sur la fermeture de Langres, motivé par le besoin de maintenir des services publics sur un territoire défavorisé. Il n'a toutefois pas saisi les ministres.

Les représentants des personnels votent contre ce projet d'arrêté sans bien entendu être contre le volet indemnisation. Les aménagements de fermetures pour quelques centres sont espérés en utilisant des possibilités innovantes. Le p-dg rappelle le souci d'un équilibre entre l'avancée des réorganisations et ce qu'on peut faire pour les agents. Il ne veut pas de vraies fausses fermetures de centre, et notamment exclut tout poste permanent ou semi-permanent. Des cas difficiles ont déjà été traités dans le Sud-Est. Il faut discuter avec le collectif, mais aussi avec les personnes.

Il ajoute « *on peut regarder comment travailler en équipe* ».

La CFDT-Météo insiste sur le fait que le p-dg lui-même indique souvent que 3 réformes à la fois (réorganisation prévi (amont / conseil), changement des outils, restructuration), cela est lourd à porter. Aussi, nous proposons de stopper ce 3ième volet, ou de différer certaines fermetures, ce qui permettrait de trouver des solutions innovantes pour les agents impactés. Le p-dg répond qu'il n'a pas mandat pour différer les fermetures, le cadrage est validé par les tutelles. Il précise que « *pour 2015/2016, des réflexions sont à engager mais un report de 4-5 ans est exclu* ».

VOTE à l'unanimité CONTRE

L'arrêté sera à nouveau présenté à un prochain CT-EP : le 9 juillet.

Une question plus large porte sur les réductions d'effectifs à venir ; le p-dg a pour règle un traitement équitable des services. Il n'y a pas de fermeture de centre prévue au-delà du cadrage actuellement mis en œuvre. Les réductions d'effectifs pour les années qui viennent seront réparties de la manière la moins douloureuse possible.

Présentation des mesures sociales retenues pour 2013 (dont emploi CUT)

Nous avons déjà présenté ces mesures salariales à plusieurs reprises. Les propositions n'ont que peu évolué depuis la première présentation par le p-dg. Nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas de vote sur le sujet ; la CFDT remarque que des crédits inscrits (1,6 millions d'€) au budget sur la ligne « paye » des agents ont été redéployés. Si cette inscription au budget ne vaut pas autorisation de dépense, on a toutefois le droit d'être déçu d'une enveloppe de mesures sociales égale à 1,3 millions d'€.

La CFDT marque son opposition nette sur la modulation à la manière de servir.

Mesures indemnitaires: augmentation de l'ITS (même pourcentage pour ITM et TSM) **de 4 %**. L'accroissement est appliqué aux taux de base et aux majorations fonctionnelles mais pas à la majoration de résidence. La CFDT-Météo a râlé : 24 € par an pour les IT concernés, 16 € par an pour les TSM1 : est-ce que cela faisait trop d'augmentation ? Le p-dg n'est pas opposé à étendre cette augmentation, mais il est trop tard pour cette

année. A noter : cette majoration de résidence n'est valable que pour les « simples » ITM (pas IDT) et « simples » TSM1 (pas CT).
Coût de la mesure : 800 k€

Une majoration indemnitaire est désormais prévue pour certains des agents concernés par des fermetures de centre : ceux qui ont perdu leur emploi et connaissent des sujétions particulières (du fait de n'avoir pas pu déménager). Jusqu'à 60 agents pourraient être concernés. La direction s'efforcera de reconduire le dispositif à l'avenir.
Coût de la mesure : 110 k€

Les emplois CUT sont augmentés de 100 à 120 postes (en CUT de 1er niveau, dit « CUT1 », dont l'indice brut terminal est 1015). Un projet d'arrêté fixant ce nombre est voté. **Cette mesure est de type statutaire** (à la différence des primes qui sont de type indemnitaires) : c'est ce qui est le plus intéressant pour les agents, car cela permet de meilleures retraites.

C'est pourquoi nous votons POUR.

Le CT rend sont avis (4 contre SPASMET, 2 abst. CGT, 4 favorables = FO et CFDT)
Coût de la mesure 150 k€

Mesures miroir DGAC : Météo-France appliquera en 2013 à ses personnels dits « corps communs » les mesures statutaires et indemnitaires définies et/ou mise en œuvre par la DGAC pour ces corps. Parmi ces mesures, figure notamment l'accès au 8ème échelon (échelon exceptionnel) du grade d'adjoint principal d'administration (la CAP du 27 juin traitera du 8ème échelon, il n'y a pas de certitude pour la rétroactivité).
Les autres mesures ne sont pas encore connues à ce jour puisqu'elles sont en cours de discussion à la DGAC (négociation autour du « protocole », nous y reviendrons).
Estimation du coût des mesures : 250 k€

Un point qui ne donne rien de concret à l'heure actuelle, celui de la pénibilité : si le sujet est traité par la fonction publique, la DG est prête à porter le cas du travail de nuit.

Les chiffres des primes 2013 pour les ITM et TSM sont donc connus :

L'arrêté ITS 2013 a été présenté.

Un changement de rédaction dans les intitulés « Chefs d'unité technique qui occupent un emploi permettant l'accès à l'échelon spécial » remplace « *Chefs d'unité technique échelon spécial* » va permettre aux CUT ne remplissant pas les critères CUT2 (accès à l'échelon spécial) de bénéficier tout de même de la prime ITS CUT2.

Au CT-EP d'août 2010, la DRH avait précisé que « *l'établissement a prévu un niveau d'ITS pour les emplois CUT2, supérieur à celui des emplois CUT1. Ainsi, un jeune IDR affecté sur un emploi de CUT2 [...] bénéficiera cependant d'un niveau d'ITS supérieur.* » Mais la rédaction de l'arrêté était telle que les bénéficiaires de ce niveau supérieur d'ITS sont restés les seuls agents effectivement CUT2 et pas ceux qui assurent pourtant ces fonctions.

Cette erreur passée a représenté un manque à gagner de quelque 3 000 € / an pour les concernés.

Par rapport à 2012, l'arrêté 2013 intègre la revalorisation mentionnée dans les mesures sociales (+4 % et les 60 nouveaux bénéficiaires), mais pas d'accroissement sur la majoration de résidence, nous avons râlé (cf. page précédente, § mesures sociales). Rappel : selon que l'on est

au taux normal / taux supérieur (supérieur équivaut à pas de prime informatique) TSM, ITM jusqu'à CUT, l'augmentation mensuelle sera de 18 / 23, 30 / 38 euros jusqu'à 50 sur la paye. 4% d'augmentation est une progression que nous souhaiterions voir sur toutes nos lignes de paye, **nous votons POUR.**

Le CT rend sont avis : 3 contre (CGT, 1 SPASMET), 5 abst (3 SPASMET, FO), 2 pour (CFDT)

Les ratios promus/promouvables 2014 pour le corps des ITM restent à 12%

On ne peut pas dire que ce taux nous enchante, **nous votons CONTRE.**

Le CT rend sont avis (8 contre, 2 abst. (FO))

Un mot du CIAV 2012

Pour dire un mot du CIAV 2012 qui sera versé en 2013, l'enveloppe globale sera si possible du même montant que l'année passée. Mais cette prime sera distribuée de manière uniforme, une manière de valoriser le CIAV pour les TSM (en diminuant le montant touché par les ITM). La CFDT s'est longtemps battue pour que les administratifs aient aussi droit à cette prime, ce qui est refusé car ils ne sont pas gérés par l'établissement.

Contrairement à ce que nous avons souhaité et l'hésitation du p-dg avait dans un premier temps laissé penser que cela serait possible ([Cf. article CR du CT-EP de décembre 2012](#)), **le CIAV ne sera pas revalorisé.**

Nous nous ABSTENONS.

4 abst. (CFDT, CGT) 2 contre (FO) et 4 favorables (SPASMET).

La gestion des sorties d'école des ITM

La DRH a reçu les élèves, ils ont exprimé leurs souhaits par ordre de priorité, une liste a été publiée et les services ont eu le parcours scolaire des élèves et décident aussi d'un ordre de priorité. Une commission d'analyse des affectations des ITM en sortie d'école est créée. Elle a pour but de faire coïncider au mieux les besoins des services et les souhaits des élèves. Pour la CFDT-Météo, c'est toujours mieux que le classement !

Elle compte 5 décideurs : ENM/D, ENM/directeur des études, ENM/resp. Cycle ENM, DRH/chargé de mission carrières et compétence, DRH/chargé de mission ITM. Ces décideurs formulent une proposition, après avoir entendu les élèves qui viennent exposer leur cas. « *Ce n'est pas un concours de beauté* » indique l'ancien directeur de l'ENM, mais un échange avec le jury. Il reconnaît que cette nouvelle procédure peut désavantager ceux qui partent à l'étranger ou d'autres laboratoires en France. La commission aura connaissance de ce qu'aurait donné le classement. Elle ne prend pas de décision (pas de pouvoir d'affectation) mais formule des propositions. Ceci étant, la distinction est en l'occurrence bien tenue.

La commission se réunit deux fois par an, pour faire après quelques mois après ces affectations un bilan à froid.

Bilan de la formation professionnelle :

Le bilan est présenté, avec pour exemple :

- les formations prévision notamment en DIRAG, NC, Polynésie et réunion.
- un plan 2012 2013 sur les risques psychosociaux (200 agents).
- en matière de formation vis-à-vis de l'extérieur, formation route qui a touché plus de 1000 stagiaires, formation externe sur le changement climatique (67 stagiaires).

formation internationale sur les services climatologiques en lien avec l'OMM très appréciée. Retour en 2012 à 4,6 jours de formation/agent.

La préparation aux oraux des concours à caractère professionnel a été organisée pour les IPEF, les IT n'ayant pas eu de lauréat depuis plusieurs années. Cela n'a pas encore été fait pour la partie IT Pro. Les représentants des personnels sont favorables à une préparation pour les IT pro.

Les axes de formation 2014 sont présentés :

L'effort concernant la prévision restera important :

- mise en conformité avec les nouveaux standards aéronautiques
- soutien particulier à la prévision outre-mer
- dans les différents secteurs de la prévision-conseil.

Les formations prévues pour 2012/2013 (ex. Coclico pour la clim) seront achevées. Renforcement des formations en prévision conseil. L'exigence OACI-OMM demandant l'évaluation de la compétence des agents rendant un service aéronautique sera respectée.

Les nombreuses évolutions attendues en 2013-2014 concernant différents outils informatiques (Synopsis, GMAO2, APT) seront accompagnées de volets formations aussi bien pour les acteurs de leur déploiement que pour les administrateurs des systèmes ou les utilisateurs.

Un effort est consacré à l'accompagnement des personnels pour la préparation des concours :

- une offre de formation par correspondance au CNED
- des formations spécifiques comme la préparation au concours Interne ITM qui se déroule sur deux ans et combine préparation à distance et cours à l'ENM
- l'offre DGAC, pour les concours et examens professionnels des « corps communs »
- et les formations CVRH (Centre de Valorisation des Ressources Humaines) du ministère de tutelle, pour la préparation aux concours et examen professionnels IPEF.

Questions de la CFDT-Météo sur les formations :

Pour les oraux des concours, y a-t-il des cours d'anglais ? Réponse oui, sauf très faible nombre de candidats.

Le DIF est-il utilisé ? Réponse : peu car notre offre de formation interne répond aujourd'hui à la majorité des demandes. 57 demandes d'utilisation du DIF acceptées, 16 refusées. La DRH explique que quand l'agent formule sa demande, si c'est au titre du DIF, alors le responsable formation va tenter de l'inscrire dans le plan de formation local de l'année, ou de l'année suivante. Il y a très peu de demandes. La satisfaction de l'agent devient obligatoire après plusieurs demandes.

Les bilans de compétence sont-ils proposés à tous les agents, notamment en 2014 ? Réponse oui, à la fois pour ceux d'entre eux qui sont confrontés à une réorganisation mais aussi sans restriction a priori, à tous les autres agents. « *On a les fonds* » (pour cela), indique la DRH.

Modification du nombre d'emplois de conseillers d'administration à Météo-France :

La liste des emplois de conseiller d'administration est modifiée : l'emploi de directeur financier est supprimé du niveau 2 (poste ouvert à un administrateur civil) et il ne reste donc que trois emplois de niveau 2, et quant aux conseillers de niveau 1, l'ajout du poste « audit et contrôle internes » au SG en porte le nombre à neuf au lieu de huit.

Nous nous ABSTENONS ; il semble difficile de conserver dans nos listes des postes de conseillers de niveau 1 qui sont non pourvus.

Le CT rend sont avis : 4 contre (SPASMET), 6 abstentions (CGT, FO, CFDT)

Information sur les régimes indemnitaires des personnels administratifs :

Pas de réelles nouveautés par rapport aux informations du précédent CT, mais un point est fait sur la mise en œuvre. Les primes « one shot » - au titre du protocole 2006 - ont été versées à la DGAC comme à MF en mars 2013 pour les assistants (630€) et les adjoints (430€).

Le versement du complément fonctionnel prévu pour les personnes ne recevant pas de NBI devrait avoir lieu en novembre 2013 mais intégrera un rattrapage jusqu'au 1^{er} janvier. Les montants avaient été diffusés (à Météo-France, de 30€ à 175 € selon le niveau).

L'avenir de ces régimes est incertain ; la fonction publique prévoit des réformes des systèmes indemnitaires des personnels administratifs d'ici 2014. Pour les attachés en 2013, on restera dans le cadre de la PFR.

Questions diverses

DIRAG – NAS - US

Revenant sur les échanges concernant la DIRAG au précédent CT-EP, la CFDT signale que, parmi les agents concernés par la permanence qui va être mise en place, un chef de service n'est ni en NAS ni en US. La CFDT-Météo demande l'octroi d'une prime.

DSR, après vérification, précise qu'il y a effectivement un agent qui ne bénéficie pas d'un logement de fonction, du fait qu'il l'ait refusé. Le p-dg indique « suite au prochain épisode ».

Selon la DSR, un logement étant mis à disposition du chef de service, s'il n'en veut pas, il n'aura pas de compensation. Selon la CFDT-Météo, il n'en reste pas moins que si une nouvelle astreinte est demandée à un agent ; une prime d'astreinte doit lui être versée.

Un travail doit être effectué sur ces logements « NAS » et « US », eu égard aux évolutions réglementaires (décret COP A, COP B) mais les arrêtés correspondants ne sont pas sortis.

Extension de la plage horaire de 07h30 à 07h00 :

FO explique que des agents préfèrent arriver avant 7h30 à la DP pour éviter les embouteillages le matin à Toulouse, FO estime que cela permet aux agents de perdre moins de temps le matin. Des agents à St Mandé voudraient eux terminer à 20h30. Le NE et le CE ont déjà cette possibilité d'arriver à 07h00.

La DRH est très réticente, les heures de badgeage « utiles » ont été discutées lors de la mise en œuvre de l'ARTT. Des agents arrivent déjà tôt ou partent tard, et en étendant ces bornes le risque est de remettre en cause l'amplitude maximale de travail, avec plus de récupérations crédit débit, et un risque de non respect des plages fixes, ce qui mettra à mal le vivre ensemble au travail.

Après nouvelle consultation des différents directeurs notamment à Toulouse, la DG remettra ce sujet à l'ordre du jour.

Question sur l'avenir de la veine hydraulique :

A la suite de la question de la CGT, le p-dg précise que le sujet de la veine a été mis sur la table dans le cadre de budgets contraints et de priorités à fixer. La direction du CNRM a fait le tour des financeurs et des patrons de laboratoires éventuels. Personne n'a accepté de soutenir financièrement la veine. Un second tour a été fait via le MEDDE qui a saisi le MESR.

L'analyse scientifique de MF a été validée, et comme aucun labo ne voulait soutenir financièrement la veine, le MESR ne peut pas non plus la financer. Au conseil scientifique de Météo-France, un débat sur le sujet a conclu que ce n'était pas à MF de financer seul cet équipement qui n'est pas prioritaire pour lui.

L'horizon de fermeture est fin 2014, si une contribution nouvelle surgit d'ici là, MF pourra l'accueillir, mais faute de contributeur la décision sera maintenue. Les postes affectés à la veine seront laissés au CNRM.

Question de sur les résidences :

Concernant les résidences, la CGT rappelle les options présentées en CHSS à Toulouse, et la concertation promise.

Le p-dg rappelle que la question de la gestion externe des résidences a été posée en son temps. Une opération de rénovation du bâtiment D est en cours pour les personnels de MF en mission à Toulouse. Pour les autres bâtiments, une politique très ouverte d'accueil dans les résidences conduit à ce que les autres institutions toulousaines nous envoient de nombreux résidents, avec des difficultés de gestion au jour le jour. Deux réflexions : faut-il avoir encore une politique d'accueil ouverte, vu l'état des bâtiments ? La prudence est de dire non, et de se contenter d'accueillir uniquement ceux que nous devons accueillir. La seconde réflexion porte sur le choix des bâtiments à rénover, et quel calendrier pour cette remise aux normes ?

Question sur la « déprécarisation » des contractuels :

La DRH rappelle que les projets de décrets pour les concours des corps propres à l'établissement sont à la fonction publique : la pile est considérable, ces concours seront pour 2014.

Pour Mayotte et Wallis, il n'y a pas encore de réponse de la délégation à l'outre-mer. Son analyse pour Mayotte est que la départementalisation les conduit à être dans le champ de ce processus de déprécarisation. Pour Wallis, vu la jurisprudence locale et leurs contrats locaux, ils n'entrent pas dans le champ de la déprécarisation. Les agents de Wallis sont informés selon la DRH et ils attendent davantage une progression de leurs salaires.

CFDT : en dehors du CTEP, demande avait été faite d'une réunion sur le sujet. Réponse DRH : deux réunions avaient été faites ; il n'y a pas d'élément nouveau justifiant une nouvelle réunion.

Soucis rencontrés avec SYMPO2, v2 :

Le nouveau DP/D présente les difficultés signalées notamment en DIRO et DIRN par le réseau 2RP. Interface lente et peu réactive. Les agents ont du mal à produire dans le temps prévu. Ensuite, l'interface elle-même en matière de précipitations (retirée de la première version), les contrôles de cohérence entre précipitations et temps sensibles rendent impossible un travail dans le temps imparti. Une réponse rapide doit être apportée.

Le fond du problème est difficile à régler rapidement, une consigne a été envoyée pour modifier le mode de publication de l'expertise. Par ailleurs, la possibilité est laissée d'utiliser l'interface de la V1 pour les précipitations.

SYMPO2 est un outil lourd et complexe : la version 2 sera-t-elle maintenue, ou adaptée ?

Le p-dg signale que même chez les prévis, le choix de revenir en V1 ou de rester en V2 n'est pas clair et les DIRs sont très partagées. Un test est nécessaire, le cas échéant un retour en V1 est possible. Cette décision serait alors prise dans les jours à venir.

Le p-dg rappelle que le projet avait proposé un déploiement de la V2 neuf mois plus tôt, et qu'il avait souhaité que ces 9 mois soient consacrés par le projet pour supprimer les bugs de la V2.

Predict :

Le Pdg a tenu une réunion avec le Pdg de Predict, pour lui rappeler les règles de travail entre MF et Predict. Il a été convenu qu'un suivi sera fait. MF sera vigilant, mais a aujourd'hui plus intérêt à rester dans Predict qu'à en sortir.

Trajets différés travail – domicile différés :

Une note DRH vue en CHSCT ne donnait la possibilité de différer le retour chez qu'aux agents restructurés. Le p-dg semble prêt à élargir le cercle des bénéficiaires sous réserve que les chefs de service donnent leur accord. La DRH insiste sur la responsabilité de l'établissement en matière d'accueil des concernés : ce point sera revu en CHSCT.